

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne – patient ou visiteur – entrant dans l’enceinte de la Clinique du Chalonnais doit respecter le règlement intérieur qui suit :

• Appareils électriques :

Il est interdit de brancher tout appareil électrique (cafetière, bouilloire, multiprises etc.) sans autorisation préalable de la Direction. La responsabilité du patient sera retenue en cas de manquement à cette interdiction.

• Circulation dans la Clinique :

- L'accès aux salles de soins est strictement interdit.
- Une tenue décente est demandée en toutes circonstances, notamment dans les couloirs.
- La réglementation en vigueur interdit aux patients de sortir des limites de l'établissement, hors desquelles la responsabilité de la Clinique n'est plus engagée. Des autorisations ponctuelles peuvent être demandées.
- L'accès au parc et au parking de l'établissement est interdit après 22h30, heure à laquelle la grille extérieure est fermée et l'alarme de l'établissement activée.

Toute dégradation causée par un patient ou l'un de ses visiteurs sera à sa charge.

• Consignes à suivre en cas d'incendie :

Dès votre arrivée, prenez connaissance du plan d'évacuation. Gardez votre calme, prévenez le personnel soignant de l'étage et suivez leurs instructions. N'utilisez pas les ascenseurs.

• Hygiène :

- Il est interdit d'amener des animaux domestiques, excepté les chiens-guides d'aveugles, dans la Clinique.
- Concernant les végétaux, il est préférable d'apporter des plantes plutôt que des fleurs coupées.
- Par mesure de prévention simple et efficace pour lutter contre les infections nosocomiales, il est demandé aux patients ainsi qu'à leurs visiteurs de se laver les mains ou d'utiliser une solution hydro-alcoolique. Ces dernières sont en libre-distribution au sein de la Clinique.

• Interdiction de fumer :

Le décret n°77/042 du 12 Septembre 1977, complété par le décret du 29 Mai 1992 souligne l'interdiction de fumer dans les lieux fréquentés par le public, et principalement dans les établissements de Santé. Bien entendu, cette interdiction s'étend aux chambres ainsi qu'à tout lieu interne de la Clinique. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de respecter cette loi.

Il en est de même pour les cigarettes électroniques.

• Médicaments :

- Tous les traitements médicamenteux sont prescrits et délivrés par la clinique.
- Sauf autorisation, il est interdit de garder sur soi des médicaments personnels. Tout traitement personnel doit être donné au personnel soignant lors de l'admission au sein de l'établissement. Il devra être reparti au domicile du patient dans les 72 heures qui suivent. Si toutefois, cela était impossible, il sera conservé par l'équipe soignante et rendu en fin de séjour.
- La distribution nominative des médicaments s'effectue 4 fois par jour soit : **de 7h30 à 8h30** pour le matin, **de 11h15 à 12h00** pour le midi, **de 17h15 à 18h00** pour le soir, **de 20h15 à 21h30** pour la nuit.
- Les patients doivent être présents dans leur chambre lors de ces passages. En cas d'activités, le patient est autorisé à récupérer son traitement auprès des infirmiers en salle de soins.
- Aucun médicament ne sera laissé en chambre en l'absence du patient concerné.

• Nuisances sonores :

- Les patients s'engagent à éviter tout bruit inutile et tout désordre dans l'établissement afin de ne pas gêner le repos des autres. Le retour en chambre se fait à 22h30, heure de mise en place de l'alarme de la Clinique.
- Il est demandé à ce que le volume des téléviseurs, des postes de radio ainsi que des appareils électroniques soient réglés de façon à ne pas gêner les voisins de chambre ainsi que les autres patients.
- L'écoute de musique sans casques ou écouteurs ainsi que l'émission ou la réception d'appels téléphoniques est interdit dans les parties communes de l'établissement : salle de restauration, hall d'entrée, salon...
- Dans l'intérêt de tous, nous vous prions de demander à vos proches de circuler avec discrétion dans les couloirs.

• Objets de valeur :

La Direction décline toute responsabilité sur la perte ou le vol d'objets. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas apporter d'objets de valeurs (bijoux, argent) durant votre séjour. Un coffre personnel à code, situé dans votre penderie, est mis à votre disposition gratuitement.

• Parking :

Les patients ainsi que leurs visiteurs peuvent utiliser le parking situé dans l'enceinte de la Clinique. En aucun cas la Direction ne peut être tenue responsable d'accident, de vol ou de détérioration des véhicules et/ou de leurs contenus.

• Propreté des locaux :

Il est recommandé de respecter la propreté des locaux. Pour les patients diabétiques, les déchets souillés doivent impérativement être mis dans les containers jaunes réservés à cet effet. Ces derniers sont à votre disposition auprès des soignants.

• Repas :

Les menus sont élaborés avec une diététicienne. Sauf impératif médical, les repas sont servis à : **8h00 pour les petits-déjeuners en chambre ; 12h15 pour les déjeuners en salle de restauration et 18h15 pour les dîners en salle de restauration.**

Ils peuvent être servis en chambre ou dans le petit salon de votre étage suivant votre état de santé. Il est possible de commander un repas « accompagnant » 48h00 à l'avance auprès de l'hôtesse d'accueil.

• Respect du matériel et des locaux :

Veuillez respecter le matériel mis à votre disposition au cours de votre séjour d'hospitalisation. Ce matériel doit rester dans les services et doit être restitué avant votre sortie.

L'accès au plateau technique est soumis à autorisation médicale établie à l'entrée du patient et ne peut se faire qu'en présence d'un personnel de l'établissement.

- **Respect du personnel et des patients :**

Le patient hospitalisé s'engage à avoir un comportement correct et un langage respectueux envers le personnel de la l'établissement et les autres patients présents.

- **Sortie :**

Le jour de votre départ, fixé par l'équipe médicale, la chambre doit être libérée à 9h00.

- **Substances illicites, aliments et boissons interdites :**

- Il est strictement interdit de consommer ou d'introduire des produits illicites ainsi que de l'alcool au sein de l'établissement. L'apport de ces derniers peut faire l'objet de sanctions immédiates.
- pour des raisons d'hygiène, il est interdit d'apporter des aliments et boissons provenant de l'extérieur de l'établissement.

- **Téléphone portable :**

L'utilisation du téléphone portable est tolérée au sein de la Clinique. Néanmoins, il est demandé, à ce que celui-ci soit en mode « silencieux » lors des différentes activités et temps de repas.

- **Mesures sanitaires COVID :**

Nous vous rappelons la nécessité et l'obligation du port du masque dès que vous sortez de votre chambre ou en présence d'un professionnel de santé dans votre chambre.

Le non respect de cette consigne lors de déplacements, ateliers ou visites entrainera l'interdiction immédiate des visites, voir l'exclusion de l'établissement.

- **Visites :**

Les visites peuvent être autorisées en fonction des mesures sanitaires en vigueur, se renseigner à l'accueil de l'établissement.

Respect des gestes barrières impératif : port du masque obligatoire, distanciation de 2 mètres et lavage des mains à chaque changement de salle.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

**La Direction
de la Clinique du Chalonnais**

Remis un exemplaire en main propre
le jour de mon admission

SIGNATURE PATIENT